

FEUILLET D'INFORMATION

Stabilisation des rives

Ministère des Pêches et des Océans

APPLICABILITÉ

La stabilisation des rives est nécessaire dans les situations suivantes :

- Une section de rive fait l'objet d'une érosion naturelle qui provoque le dépôt de sédiments dans des frayères et des habitats d'alevinage en aval.
- Une section de rive a été perturbée ou détruite pendant la réalisation de travaux ou d'un projet, et doit être remodelée.

POINTS À CONSIDÉRER

- L'enrochement (technique utilisée habituellement pour stabiliser les rives des cours d'eau) doit être effectué à l'aide de matériaux propres, exempts de particules fines et suffisamment gros pour résister à l'effet d'entraînement des eaux de crue.
- Les rives de cours d'eau stabilisées ou remodelées doivent présenter une pente stable.
- On peut remplacer l'enrochement par des gabions lorsque la pente des rives ne présente pas un angle de repos stable.

- La stabilisation des rives ne doit pas entraîner une réduction de la section transversale du cours d'eau.



Stabilisation des rives d'un cours d'eau par enrochement et hydroensemencement



Remodelage des rives d'un cours d'eau – enrochement, gazon et végétation naturelle

Stabilisation des rives

MISE EN ŒUVRE

- Les travaux d'enrochement ou de mise en place de gabions doivent être effectués à sec (p. ex., en isolant la rive avec des batardeaux constitués de deux rangées de sacs de sable entre lesquelles on a disposé une membrane de plastique). La plantation d'arbres (aulnes, saules, etc.) et d'autres végétaux (graminées, arbrisseaux, etc.) sur la rive peut améliorer la stabilisation.
- Les matériaux utilisés pour stabiliser la rive doivent être disposés depuis le bas de la pente jusqu'à une hauteur égale à la ligne des hautes eaux ou jusqu'au haut de la pente, suivant le cas.
- L'efficacité de la stabilisation des rives peut être accrue si, outre la mise en place de roches, d'un enrochement ou de gabions, on procède à l'ensemencement, au gazonnement ou à l'hydroensemencement du haut de la pente.
- Quand le cours est sinueux, il faut accorder une attention particulière à la stabilisation de la rive à l'extérieur des méandres, car ce côté est soumis à une forte érosion.

ENTRETIEN

- Si les rives d'un cours d'eau ont été correctement remodelées, elles exigent rarement l'exécution de travaux d'entretien.

ABANDON

- Les matériaux non utilisés pour le remodelage des rives d'un cours d'eau et ceux employés pour ériger les batardeaux, etc. doivent être déposés dans une décharge approuvée.

Le présent feuillet d'information ne constitue pas une approbation de la part du MPO. D'autres stratégies d'atténuation peuvent être requises. Il incombe au promoteur de communiquer avec les organismes de réglementation compétents.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC
LE BUREAU LOCAL DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS.



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada